

Genre du véhicule	Marque de fabrique	Type	Fiche d'homologation N°
Chariot de travail	SCHAEFF	HML 30 A	CH 5776 05

Constructeur	KARL SCHAEFF AG, Maschinenfabrik, Langenburg/Württ. (D)		
Identification	"HML 30 A" sur la plaquette du constructeur		
	"32" préfixe au No du châssis (série)		
Plaquette constr.	à droite, à l'avant, latéralement, extérieur, sur cabine		
N° du châssis	à droite, à l'avant, en haut, sur traverse frontale		
Ident. du moteur	"F3L 912" à droite, latéralement sur le bloc, plaquette rivée		
Importateur princ.	Küpfel Baumaschinen AG, Postfach 226, 3601 Thun		
Véhicule homologué	32/1237	Signes fixes dans code du type	HML 30 A / 32

Chassis				Moteur			
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues	4	Marque	DEUTZ	Type	F3L 912
Direction	hydrostatique avec assistance hydraulique			Construction	en ligne	Temps	4
Transmission	entraînement hydrostatique, boîte réversible			Carburant	D	Position	au centre
Nombre de vitesses	sans palier			Retroidis.	air	Nombre cylindr.	3
Frein de service	boîte hydrostatique considérée comme frein de service sur la base d'essais pratiques par la commission d'homologation			Alésage	100	Course	120
	mécanique, à expansion interne, sur les roues arrière			Cylindrée	2826	CV-impôt	14,39
Frein auxiliaire	identique au frein auxiliaire, levier articulé			Puissance en CV	50 DIN	à V/min	2300
Frein d'arrêt	-			Brut à proximité	93,5 dB/A	à V/min	2375 *)
Ralentisseur	-			Silencieux	1 = 330x230x120 mm		
Contrôle 2 circ.	-			Mesure des gaz	Racharach = 5,5 / ROSCH noircissement = 2,1		
				Déparassage	- (à 1850 régime contrôlé)		

Carrosserie	excavatrice §)			Poids	avant	arrière	total
Nombre de portes	1	Indic. vit.	-	Poids à vide	3000	3500	6500
Ceintures sécurité	-	Rétroviseur	**)	Charge utile	-	-	-
Cale	1/360x160x190 mm	Attelage	AV = broche	Poids total	-	-	6500
Antivol	-			Garantie fabr.	3500	4500	7600
				Dimens. pneus	15,5/55 R 18	15,5/55 R 18	(Variantes +)
Nombre de places	1	av.	centre	Pty / bar	14 / 2,75	14 / 2,75	voir
				Charge	3500	4500	remarques)
				pour V max	30	30	
Dimensions	Int.	ext.		Garantie poids remarquable avec frein			
Longueur	5250	Empattements	2200	Garantie poids remarquable sans frein			
Largeur	2280			Garantie poids de l'ensemble			
Hauteur	4000	Voie	av 1920 ar 1890	Poids remarquable testé			
Porte à faux	lat.	Voies	av - ar -	Vitesse maximale selon le constructeur	16	km/h	
	av			Vitesse maximale testée	17	km/h	
	ar	Braquage	g 13000 d 12300				

Equipement	
Feux de route	
Feux de croisement	HELLA K 11078/11095
Feux de position	HELLA K 11078/11095
Feux rouges	SAW A 2076 / A 2077
Feux stop	
Clignoteurs (§§)	av lat. = 4 (E) ar SAW A2076/A2077
Catadioptra	av 2+2 = 1 (E) ar 2+2 = 1 (E)
Feux de gabarit (§§)	av A (E) ar SAW A2076/A2077
Feux complément.	
Eclairage plaque	(dégivreur monté)
Essuie-glace	1 balai (par l'importateur avec/sans lave-glace)
Avertisseurs	BOSCH O 320 143 023 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail		
Marque et type	S C H A E F F H M L 30 A		
Homologation			
N°	CH	5776 05	
Carrosserie	excavatrice		
Places	total 1	avant	
Poids à vide	6500	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	14,39
Poids total	6500	Cylindrée	2826

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- * Mesure du bruit selon l'OCE : avec le véhicule en marche, V-max. en dessous de 25 km/h, 84,0 dB/A à 2375 t/min.
- ** Rayon de visibilité 12 m : la visibilité vers l'avant à droite est partiellement bouchée par le bras de l'excavatrice; un miroir complémentaire est exigé à droite, dirigé vers l'avant (300 cm²).
- + Variante de pneus : 12.0 - 18 AV 10 PR 4320 (3,3) AR 12 PR 4800 (4,0) V-max. 30 km/h.
- § Carrosserie : peut être équipé sur demande d'une lame-planeuse à l'arrière au lieu des 2 béquilles.
- §§ A noter dans le permis de circulation:
 - 137 - signalisation obligatoire des parties suivantes du véhicule: de chaque côté du bras de l'excavatrice, à l'arrière les béquilles ou la lame-planeuse;
 - 140 - les béquilles doivent être repliées et assurées avant la course;
 - 141 - il est obligatoire d'assurer les parties suivantes du véhicule: la tourelle doit être immobilisée, le bras de l'excavatrice et le godet doivent être assurés en position élevée (hauteur maximale 4000 mm);
- §§§ - les clignoteurs ainsi que les feux de gabarit AV et AR doit être déployés sur la largeur maximale du véhicule.

Heimberg, 2.8.1977
Lieu et date de l'homologation